

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021

PRESENTS : MM. PHILIPPE Michel - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique - LAUNAY Loïc - LESPERS Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - SALAUN Silvana - VETIL Christophe

ABSENTES : PINEL Joël ayant donné pouvoir à B. PORTIER - HERVE Ludivine (excusée) – LE CAM Gérard (excusé)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2021 :

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2021. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler.

Aucune observation n'étant émise, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Le Maire fait savoir qu'il a reçu un titre de perception à payer concernant la taxe d'aménagement pour le permis de construire accordé en 2017 pour les travaux de rénovation de la salle de la Peupleraie. La somme due s'élève à 174 € et doit être réglée à l'article 10226.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du BUDGET COMMUNE :

INVESTISSEMENT	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
SECTION DEPENSES	10226 – taxe d'aménagement	OPFI – opération financière	+174 €
SECTION DEPENSES	2315 – installation, matériel et outillage	1001 – Bâtiments communaux	-174 €

LOGEMENTS COMMUNAUX – TRAVAUX – PRESENTATION DES DEVIS ET CHOIX DU PRESTATAIRE :

Le Maire présente des devis pour divers travaux dans des logements locatifs communaux :

-Logement Place de la Garaudière : porte d'entrée à remplacer : devis Fermetures du Porhoët pour une porte d'entrée PVC gamme Wisio 2 268 € ht / 2 721,60 € ttc

-Logement 20 Rue Saint Yves : au RDC – fourniture d'un groupe VMC, d'une applique murale : devis PHILIPPE 1 017,00 € ht/ 1 118,70 € ttc

Le conseil municipal valide ces travaux.

LOTISSEMENT LES IRIS – ETUDE GEOTECHNIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR DESIGNER UN CABINET :

Le Maire fait savoir qu'il a été alerté par Me BINARD, Notaire, chargé de la vente des Terrains à construire dans le Lotissement les Iris. L'état des risques et pollutions indique que le lotissement Les Iris se trouve dans une zone d'aléa moyen : mouvement de terrain Argile, ce qui impose une étude géotechnique.

Le conseil municipal décide de lancer une consultation auprès de divers cabinets pour la réalisation de cette étude. Les critères importants à retenir sont le coût de l'étude ainsi que le calendrier de sa réalisation.

PORTE AUTOMATIQUE LOCAL COMMERCIAL – CONTRAT DE MAINTENANCE :

Le Maire présente la proposition de la société Ouest Automatisation, concernant la maintenance de la porte automatique du local commercial, 1 Rue du Martray, propriété de la commune.

Le conseil municipal retient le contrat d'entretien ESSENTIEL CEE : 2 visites de maintenance préventives (seront facturés en plus, les pièces, la mo et les frais de déplacement pour le interventions de dépannages hors visite)

PLAN DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS EN CENTRE BOURG

Le Maire donne lecture du courrier de M. BASCHENIS en date du 1^{er} juin 2021, domicilié 2 Rue Saint-Yves, qui interpelle le conseil municipal sur les dégâts matériels causés par un camion sur son mur mitoyen à la chaussée. Il indique que régulièrement, des camions de très fort tonnage traversent le bourg et passent devant chez lui.

M. BASCHENIS sollicite une interdiction aux camions d'un tonnage très élevé de traverser la commune et plus particulièrement le centre, les vibrations causées par le passage de ces véhicules engendrant une fragilisation du bâti. Le Maire argumente ces propos par quelques photos explicites.

M. PHILIPPE et M. AUTIN présentent chacun de leur côté, une étude sur la circulation qui pourrait être mise en place pour limiter le passage des poids lourds dans des rues non adaptées. Une discussion s'engage sur les propositions proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne un accord de principe pour la pose de panneaux interdisant l'entrée des camions venant de la direction de Gomené, dans l'immédiat : le but est de dévier les camions vers « le clos pivert » Rue de la Poterie, pour les envoyer ensuite Rue du Tertre, Rue du Point du Jour et les diriger vers la RD 793. La route de Gomené étant départementale, l'accord des services du Conseil départemental va être sollicitée tant au niveau des panneaux à poser, des endroits où les installer, et de la prise en charge financière de la signalisation.
- Profite également de cette discussion pour décider de poser un panneau interdisant aux poids lourds venant de Coëtlogon ou Plumieux, l'accès à la rue buand par le Pont favrol, compte tenu de la largeur du pont et du poids des camions

Le Maire,

PHILIPPE Michel